

**[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | TOUT LE MONDE A DES LIMITES... MÊME LA CHARTE !**

**TOUT LE MONDE A DES LIMITES...MÊME LA CHARTE !**

**>> OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

Au cours de cette activité, l'élève sera amené à :

- découvrir les limites de la *Charte canadienne des droits et libertés* telles qu'énoncées à l'article 1;
- déterminer et expliquer dans quelles circonstances les restrictions des droits individuels sont permises (critère dans *Oakes*);
- comprendre de quelle manière l'article 1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est interprété par la Cour suprême du Canada.

1

<p><b>Description :</b> L'élève découvre l'article 1 de la Charte et ses différentes appellations, puis participe à une étude de cas afin de déterminer dans quelles limites l'État peut violer les droits et libertés des gens. Enfin, l'élève prépare un mur de papillons autocollants pour expliquer ce qu'elle ou il a appris pendant cette activité.</p>		<p><b>Matières scolaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Études canadiennes et mondiales, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année</i></li> <li>• Éducation à la citoyenneté, 10<sup>e</sup> année</li> <li>▪ <i>Études canadiennes et mondiales, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année</i></li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comprendre le droit canadien, 11<sup>e</sup> année (CLU3M)</li> <li>2. Comprendre le droit canadien, 11<sup>e</sup> année (CLU3E)</li> <li>3. Le droit canadien et international, 12<sup>e</sup> année (CLN4U)</li> </ol>	
<p><b>Niveau :</b> Secondaire</p>	<p><b>Tranche d'âge :</b> 15 à 18 ans</p>	<p><b>Durée :</b> 150 minutes (2 x 75 minutes)</p>	<p><b>Format :</b> Word et PDF</p>

**Mots clés :** *Charte canadienne des droits et libertés.*

**>> PRÉALABLES**

Avant de réaliser cette activité, l'élève doit :

- connaître les principaux articles de la *Charte canadienne des droits et libertés*;

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | TOUT LE MONDE A DES LIMITES... MÊME LA CHARTE !

---

### >> MATÉRIEL

- Accès à la vidéo *Ma Charte a des limites (article 1)* sur la chaîne YouTube de CliquezJustice.ca : [https://www.youtube.com/watch?v=gQz\\_iRLBdYw](https://www.youtube.com/watch?v=gQz_iRLBdYw)
- Accès à la *Charte canadienne des droits et libertés* interactive sur CliquezJustice.ca : <http://cliquezjustice.ca/sites/all/themes/ajefo/flashgames/charte/Charte.html>
- **Fiche 1 : Les droits et libertés de la Charte** (une par équipe)
- **Fiche 2 : La Charte canadienne et la garantie des droits et libertés** (une par élève)
- **Fiche 3 : Le critère dans Oakes** (une par équipe)
- **Fiche 4 : Explications du critère dans Oakes** (une par élève)
- **Fiche 5 : Étude de cas** (une par élève)
- Papillons autocollants de couleurs différentes (5 par équipe)

2

### >> DÉROULEMENT

Avant-propos : Il est possible d'utiliser les vidéos sur la Charte comme support à cette activité pour faire découvrir aux élèves ce que sont la *Charte canadienne des droits et libertés du Canada*, les libertés fondamentales, les garanties juridiques ainsi que l'article 1 de la Charte. Claires et dynamiques, elles sont agrémentées d'exemples et d'effets visuels pour favoriser la compréhension et la rétention d'information. Voir les vidéos :

- [Introduction à la Charte canadienne des droits et libertés](#)
- [Les libertés fondamentales](#)
- [Les garanties juridiques](#)
- [Ma Charte a des limites \(article 1\)](#)

#### Mise en situation

- Retranscrire, au tableau noir ou au tableau blanc interactif, les mots « taCher » (faire des tâches), « tordis » (tordre), et « bélitres » (voyous), puis inviter les élèves à trouver une anagramme (mot obtenu en modifiant l'ordre des lettres d'un autre mot) pour chacun des mots. Ajouter que les trois anagrammes sont en lien avec la justice canadienne. Au besoin, préciser que les mots font partie du titre donné à un document très important de la loi canadienne.
- Dévoiler les trois réponses (Charte – droits - libertés) tirées de la **Charte canadienne des droits et libertés**.

#### Un document important!

- Animer une discussion sur le « quoi » et le « pourquoi » de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | TOUT LE MONDE A DES LIMITES... MÊME LA CHARTE !

- **Quoi et pourquoi** : La Charte est un document qui décrit et protège les droits et libertés des Canadiens ainsi que certains droits accordés aux résidents permanents et à ceux qui visitent le Canada.
- Les droits et libertés sont des choses que nous avons le droit d'être, de faire ou de posséder. Les droits existent aussi pour nous protéger.
- Inviter les élèves à se placer en équipe de deux ou trois et leur demander de dresser une liste des droits et libertés qui font partie de la Charte.
- Faire un retour sur les réponses des élèves, puis présenter les principaux articles de la *Charte* à l'aide de la *Charte canadienne des droits et libertés* interactive disponible ici : <http://www.cliquezjustice.ca/sites/all/themes/ajefo/flashgames/charte/Charte.html> .
- Demander ensuite à chaque équipe d'expliquer, dans ses propres mots, l'idée principale de chaque droit et liberté et de noter ses réponses sur la **fiche 1**.
- Faire une mise en commun de toutes les réponses.
- S'assurer que les élèves comprennent bien les principales sections de la Charte soit les libertés fondamentales, les droits démocratiques, la liberté de circulation, les garanties juridiques, les droits à l'égalité, les droits linguistiques et le droit à l'instruction dans la langue de la minorité.

3

### ***Avez-vous dit limites?***

- Animer une discussion à partir des questions suivantes :
  - « *Selon toi, est-ce que le gouvernement a le droit d'enlever des droits ou des libertés de la Charte à un ou plusieurs individus? »*
  - « *Connais-tu des situations dans lesquelles les droits et libertés peuvent entrer faire l'objet de restrictions (p. ex., poursuite en diffamation et liberté de la presse) »?*
- Expliquer aux élèves que le gouvernement peut effectivement, dans certaines circonstances, imposer des limites sur certains droits pour faire respecter d'autres droits ou pour protéger les valeurs morales canadiennes. Ajouter que l'article 1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est l'article qui garantit les droits et libertés de la Charte mais permet également au gouvernement d'imposer légalement des **limites raisonnables** aux droits d'un individu. Par exemple, bien que nous ayons la liberté de parole, certaines lois limitent cette liberté, comme la censure de films ou l'interdiction de calomnier une autre personne.
- Distribuer un exemplaire de la **fiche 2** à chaque élève, puis faire une première lecture de l'article 1 avec l'ensemble du groupe.
- Dire aux élèves que l'article 1 est plus connu sous le nom de « clause limitative » ou la clause des « limites raisonnables » parce que c'est l'article auquel on a recours pour limiter les droits et libertés d'une personne. Ajouter que cette limite aux droits est utilisée pour interdire différents comportements punissables comme les propos haineux et l'obscénité qui pourraient être permis selon la Charte si l'article 1 n'existait pas (par exemple : exprimer des propos haineux en utilisant sa liberté d'expression).
- S'assurer que les élèves comprennent bien les raisons pour lesquelles on nomme ainsi l'article 1 de la Charte, puis les inviter à noter les deux autres appellations dans les encadrés.

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | TOUT LE MONDE A DES LIMITES... MÊME LA CHARTE !

---

### **Méli-mélo de mots** (le critère dans *Oakes*)

- Découper les étiquettes de la **fiche 3**, les mélanger, et les placer dans une enveloppe. S'assurer d'avoir une enveloppe d'étiquettes par équipe.
- Dire aux élèves qu'il n'est pas simple pour un tribunal de déterminer les limites raisonnables qui permettent de diminuer les droits et libertés d'un individu
- Expliquer qu'en 1986, suite à la cause R. c. Oakes, la Cour suprême du Canada a déterminé et expliqué quelles étaient les limites raisonnables.
- Demander aux élèves de se placer en petits groupes de trois ou quatre, et leur dire qu'elles et ils vont maintenant découvrir le critère dans Oakes (ou le critère de l'article premier) qui s'applique lorsqu'un demandeur prouve qu'un droit ou une liberté de la *Charte* a été violé. Préciser que c'est la Couronne qui doit démontrer que le non-respect du droit ou de la liberté satisfait les exigences du critère dans Oakes.
- Distribuer une enveloppe d'étiquettes à chaque équipe, puis expliquer aux élèves qu'elles et ils doivent reconstituer les trois parties du critère dans Oakes.
- Allouer quelques minutes aux équipes pour reconstituer les trois parties du critère dans Oakes, puis faire une mise en commun des réponses trouvées par les élèves.
- Distribuer la **fiche 4** à chaque élève, puis en prendre connaissance avec l'ensemble du groupe. Discuter de l'importance de chaque élément du critère dans Oakes, et répondre aux questions des élèves.

### **Étude de cas**

- Réactiver les connaissances des élèves sur la recherche efficace dans Internet, et répondre aux questions, s'il y a lieu.
- Demander aux élèves de se placer en petits groupes de trois ou quatre, puis présenter la feuille de route de la **fiche 5**. Prendre connaissance des différentes causes et des questions et s'assurer que la tâche est comprise des élèves.
- Allouer suffisamment de temps pour accomplir la tâche, puis inviter chaque équipe à venir faire le compte rendu de ses découvertes. Au besoin, indiquer comment accomplir le travail à l'aide de la cause R. c. Keegstra et des pistes de réponses ci-dessous.
  - Note les étapes et éléments importants de cette cause. *James Keegstra enseigne à l'école secondaire de la petite ville albertaine de Eckville. En 1984, Keegstra est accusé et reconnu coupable de fomenter délibérément la haine envers un groupe identifiable, d'après le paragraphe 319(2) du Code criminel. On l'accuse d'encourager la haine, car il fait des remarques antisémites devant ses élèves. Keegstra tente de faire annuler sa condamnation en expliquant que l'article 319(2) du Code criminel viole sa liberté d'expression. Toutefois, les juges de la Cour suprême décident que même si le paragraphe 319(2) viole la liberté d'expression accordée par la Charte, il s'agit d'une limite raisonnable en raison de l'article 1.*
  - De quels documents juridiques parle-t-on dans cette affaire? *La Charte canadienne des droits et libertés et le Code criminel.*

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | TOUT LE MONDE A DES LIMITES... MÊME LA CHARTE !

---

- Quels sont les articles de la Charte discutés dans cette cause? *Les articles 1 et 2 de la Charte.*
- Pour quelles raisons les juges de la Cour suprême décident-ils de violer l'une des libertés garanties par la Charte? *Parce que violer la liberté d'expression permet de protéger la population de ceux qui veulent fomenter volontairement la haine envers certains groupes (paragraphe 319(2) du Code criminel).*
- Discuter, en groupe-classe, d'autres circonstances dans lesquelles on pourrait imposer des limites à l'un ou l'autre des articles de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- S'assurer que les élèves comprennent bien le sens et la portée de l'article 1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

5

### >> RÉINVESTISSEMENT

- Inviter les élèves à travailler avec les mêmes camarades, puis distribuer cinq papillons autocollants à chacune des équipes. S'assurer d'avoir une couleur différente pour chaque équipe.
- Dire aux élèves qu'elles et ils vont créer un mur de papillons autocollants (post-it) pour expliquer l'article 1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- Expliquer qu'elles et ils doivent choisir cinq choses apprises et les noter sur les papillons autocollants.
- Allouer suffisamment de temps pour accomplir la tâche, puis créer un mur de papillons autocollants avec les élèves.

**[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | TOUT LE MONDE A DES LIMITES... MÊME LA CHARTE !**

---

**FICHE 1: Les droits et libertés de la Charte**

**Les libertés fondamentales** (article 2)

---

---

**Les droits démocratiques** (articles 3 à 5)

---

---

**La liberté de circulation** (article 6)

---

---

**Les garanties juridiques** (articles 7 à 14)

---

---

**Le droit à l'égalité** (articles 15 et 28)

---

---

**Les droits linguistiques** (articles 16 à 22)

---

---

**Le droit à l'instruction dans la langue de la minorité** (article 23)

---

---

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | TOUT LE MONDE A DES LIMITES... MÊME LA CHARTE !

FICHE 2 : La Charte canadienne et la garantie des droits et libertés



7

J'explique l'article 1 dans mes propres mots.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**FICHE 3** - Le critère dans *Oakes*

**Étape 1**

**restreint**

**par**

**une**

**règle**

**de**

**droit**

8

**(suite....)**



**FICHE 3:** Le critère dans *Oakes* (suite)

**Étape 2**

**réel**

**et**

**urgent**

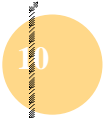
**(suite....)**

**FICHE 3:** Le critère dans *Oakes* (suite)

# Étape 3

## Proportionnalité

- i. Le lien rationnel
- ii. L'atteinte minimale
- iii. Les effets proportionnels



## FICHE 4 : Explications du critère dans *Oakes*

Pour qu'un droit garanti par la Charte soit limité, la limite doit être prescrite par la loi, raisonnable et justifiable dans une société libre et démocratique.

### 1. Restreint par une règle de droit

L'objectif ou le but de la loi doit être suffisamment important pour justifier la restriction d'un droit ou d'une liberté. La restriction du droit doit être prévue par une règle de droit, c'est-à-dire faire partie d'une loi, une législation ou un règlement. La loi doit être claire et accessible au public.

### 2. Réel et urgent

L'objectif de la loi doit être important aux yeux de la société et se rapporter à des préoccupations « urgentes et réelles » pour qu'on puisse le qualifier de suffisamment important.

### 3. Proportionnalité

Cet important volet du critère dans *Oakes* comprend trois éléments et indique que le gouvernement doit trouver des moyens raisonnables pour atteindre l'objectif ou mettre en *oeuvre* sa loi.

#### i. Le lien rationnel

La restriction du droit doit être liée de façon rationnelle à l'objectif de la loi en question. Cette restriction ne peut pas être arbitraire.

#### ii. L'atteinte minimale

La loi doit être de nature à porter « le moins possible » atteinte au droit ou à la liberté en question. Si le gouvernement peut atteindre son objectif d'une autre façon, il doit procéder de cette façon.

#### iii. Les effets proportionnels

Il doit y avoir proportionnalité entre le droit qui sera limité et l'objectif de la loi, c'est-à-dire donner autant d'« avantages » que d'« inconvénients ». Il doit donc y avoir un équilibre entre les effets négatifs de la restriction et les effets positifs de l'objectif de la loi. Il faut se demander si la société bénéficie davantage de la loi comparée aux inconvénients de la restriction.

Si la loi ou la partie de la loi qui limite le droit échoue au critère dans *Oakes* sur un seul des points ci-dessus, elle est **inconstitutionnelle**. Dans le cas contraire, la loi ou la disposition contestée réussit le critère dans *Oakes* et demeure valide.

**[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | TOUT LE MONDE A DES LIMITES... MÊME LA CHARTE !**

**FICHE 5 - Étude de cas**

**Feuille de route**

<p><b>Trouver les idées importantes</b></p> <p><b>Vérifier sa compréhension</b></p>	<p><b>1. Choisis une cause parmi celles ci-dessous, puis effectue une recherche dans Internet.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>· <i>R. c. Keegstra</i> (propagande haineuse)</li><li>· <i>R. c. Butler</i> (obscénité)</li><li>· <i>R. c. Zundel</i> (propagande haineuse)</li><li>· <i>Little Sisters Book and Art Emporium c. Canada</i> (obscénité)</li><li>· <i>R. c. RJR MacDonald</i> (liberté d'expression)</li><li>· <i>McKinney c. université de Guelph</i> (droit à l'égalité)</li><li>· <i>R. c. Big M Drug Mart Ltd.</i> (loi sur le travail les dimanches)</li><li>· <i>Vriend c. Alberta</i> (orientation sexuelle et la liste des motifs de discrimination)</li></ul> <p><b>2. Note les étapes et éléments importants de cette cause.</b></p>
<p><b>Trouver les idées importantes</b></p> <p><b>Analyser</b></p>	<p><b>3. De quels documents juridiques parle-t-on dans cette affaire?</b></p> <hr/> <p><b>4. Quels sont les articles de la Charte discutés dans cette cause?</b></p>

**[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | TOUT LE MONDE A DES LIMITES... MÊME LA CHARTE !**

	<p>5. Pour quelles raisons les juges de la Cour suprême décident-ils de violer l'une des libertés garanties par la Charte?</p>
<p>Discuter Faire une synthèse</p>	<p>6. Explique, dans tes propres mots, le rôle de l'article 1 de la Charte dans cette affaire.</p>